COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30 Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 23 octobre 2018 P.V. n° 5

Président : M. Lucien GERARD Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS Représentant du CD : M. Jean Paul RUIZ

Présent : M. William PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Tirage des Coupes du Var Seniors et Féminines à 8

TIRAGE DES COUPES DU VAR SENIORS et FEMININES A 8

Tirages effectués par Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) en présence de Mme Cathy DARDON (Présidente de la Commission Féminine), MM. Gérard IVORA (Commission des Terrains et Installations Sportives), Gérard BORGONI (Vice-Président), William PONT (Vice-Président Délégué), Patrick FAUTRAD (Comité de Direction), Frédéric BAUJAN de CARQUEIRANNE CRAU, Melles Giovanna TIMPANI et Coralie CARBONI, tous les deux du FC MUY et M. Fabien GUERIN de LA LONDE.

TIRAGE AU SORT CADRAGE FEMININES A 8

A JOUER LE 18 NOVEMBRE 2018 sur le terrain du club 1^{er} nommé

STE MAXIME / ROQUEBRUNE MAR VIVO / ST MAXIMIN PLAN DE LA TOUR / FLASSANS HYERES FC / ST ZACHARIE

EXEMPTS:

COGOLIN - LA LONDE - VAL D'ISSOLE - STE ANASTASIE - BESSE SPORTS - VAL BESSILLON - SOLLIES FARLEDE ENTENTE HAUT VAR - CALLAS CANTON - LE LAVADOU - LE MUY FC - CARQUEIRANNE LA CRAU – ROCBARON

Un contrôle systématique sera effectué par la Commission concernant la participation des joueuses en Coupe du Var à 11 et à 8.

TIRAGE AU SORT CADRAGE COUPE DU VAR SENIORS

A JOUER LE 18 NOVEMBRE 2018 sur le terrain du club 1^{er} nommé

BESSE SPORTS / RC LA BAIE ESTEREL / LE LAVANDOU RIANS / CARQUEIRANE LA CRAU MOURILLON / LA SEYNE FC VAL BESSILON / CALLAS CANTON **BORMES / TRANS** GRIMAUD / SIX FOURS LE BRUSC ROQUEBRUNE / SC DRAGUIGNAN VAL D ISSOLE / CANNET DES MAURES ST MAXIMIN / PIGNANS LES ARCS / BELGENTIER LE BEAUSSET / RAMATUELLE FLASSANS / PAYS DE FAYENCE HYERES ASPTT / TOULON HOPITAL ROCBARON / MAR VIVO BRAS / SC NANS ST MANDRIER / PUGET SUR ARGENS EC TOULON / FREJUS ST RAPHAEL SOLLIES FARLEDE / ST ZACHARIE **BRIGNOLES / SANARY** GARDIA CLUB / LA VALETTE PLAN DE LA TOUR / ST TROPEZ FC LE PRADET / LORGUES CUERS PIERREFEU / VIDAUBAN BARJOLS / LA LONDE COGOLIN / ST CYR **OLLIOULES / VAL DES ROUGIERES** LA CADIERE / TREMPLIN CARCES / TOURVES

EXEMPTS:

HYERES FC - SC TOULON - STE MAXIME

Prochaine réunion Mardi 8 Novembre 2018

> Le Président : Lucien GERARD Le Secrétaire : Jean-Michel DREYFUS Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ